



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT

Compte-rendu du bureau du 30 mars 2009

Guy CASSOLY accueille les délégués. Il rappelle que les premières discussions entre les élus pour la création de la communauté de communes ont eu lieu dans cette même salle et remercie également les agents territoriaux qui ont œuvré à la création de l'EPCI.

Il souhaite à tous les élus une bonne séance de travail pour la présentation de ce premier budget primitif.

Jean CASTEX remercie M. CASSOLY pour son accueil.

Le conseil communautaire élit Serge CANTIER pour secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 MARS 2009

Jean Marie MAYDAT indique qu'il y a lieu de modifier le PV page 4 et de supprimer la phrase « au niveau des 2 tours... de la Têt ».

Jean CASTEX indique que le PV sera ainsi modifié.

Le conseil communautaire adopte le PV modifié à l'unanimité.

II. FINANCES

2 – 1 Budget primitif

Jean CASTEX indique que le budget primitif s'inscrit dans les orientations délibérées lors de la précédente séance.

Gérard RABAT présente le budget primitif. Il précise que les différents ratios sont à relativiser car il y a une grande disparité des compétences entre communauté de communes.

Le budget donnera lieu à des autorisations et 1 vote par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

Section de fonctionnement

Gérard RABAT énonce les dépenses des différents services prévus au chapitre 011 – charges à caractère général.

- Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 correspondent :
 - au personnel transféré,
 - au personnel propre à la CC (DGS, ...),
 - au personnel des communes mis à disposition de la communauté de communes.



- **Gérard RABAT** indique ensuite à l'assemblée que le chapitre 65 est un chapitre en transfert de charges :
 - les contributions aux SIVOM et communes autonomes en matière de ramassage des ordures ménagères,
 - les distributions de compensation aux communes pour un montant de 1.790.000 €.
- au chapitre 66, une provision pour la ligne de trésorerie et pour les intérêts courus non échus.

Les recettes se composent :

- des régies des différents services,
- des impôts et taxes : TP + TEOM + RS,
- des dotations de l'Etat : DGF et compensation part salaire,
- des subventions de la CAF versées dans le cadre des contrats Enfance Jeunesse existants.

Section d'Investissement

Gérard RABAT énonce les dépenses d'investissement par chapitres et rappelle un détail pour information des opérations prévues :

- réserves foncières 50 000€,
- terrain crèche intercommunale 200 000€,
- 1^{ère} tranche de travaux de construction 470 000€,
- création d'un site internet : 10 000€,
- travaux en faveur de l'environnement 50 000€.

Concernant les recettes, l'autofinancement est prévu à hauteur de 80 000€ et un emprunt d'équilibre est inscrit pour 769 000€

Cet emprunt ne sera pas réalisé, mais les crédits doivent être inscrits pour pouvoir disposer des demandes de subventions. L'emprunt permet d'équilibrer le budget primitif.

Jean CASTEX rappelle que ce budget est un budget de démarrage essentiellement constitué des charges transférées et que la DGF, en cette année de création est réduite de moitié.

Pour autant, il conviendra de ne pas perdre de financements et disposer un maximum de demandes de subventions dès cette année.

Olivier BETOIN indique qu'une erreur a peut être été commise dans l'annexe du personnel.

Jean CASTEX précise que le document sera corrigé si nécessaire et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.



2 – 2 Budget annexe et emprunt Sélécom

Huguette BROCH présente le budget annexe relatif à la construction de l'atelier relais « Sélécom ».

Section d'Investissement

L'opération est budgétisée pour un montant de 1 345 000€

Terrain	45 000€
Construction	1 300 000€

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est impartie par l'assurance « dommage ouvrage » et les taxes liées à la construction = 43 000€.

Des intérêts de la dette sont inscrits pour 36 000€.

En recettes, l'opération est équilibrée par les prêts loyers versés par l'entreprise pour 36 000€ et par les subventions du Conseil Régional (226 556€) et du Conseil Général 60 000€.

Vincent MIGNON demande ce qu'il adviendra si l'entreprise rencontre des difficultés financières.

Huguette BROCH indique que le bâtiment aura une valeur et que la communauté de communes pourra soit envisager de le vendre, soit le relouer.

Elisabeth PREVOT complète le propos en suggérant que le bâtiment pourrait devenir « Hôtel Entreprise ».

Jean CASTEX propose également que la communauté de communes souscrive une assurance pour le paiement du loyer. Il rappelle que la fonctionnalité architecturale permettra de réutiliser le bâtiment nouvellement construit indépendamment de l'ancien.

Elisabeth PREVOT souligne que l'entreprise a eu des difficultés et sort d'un plan de redressement. Néanmoins, son activité dégage des bénéfices depuis 2 ans et son secteur d'activité est très porteur.

Jean CASTEX fait part de ses discussions avec les dirigeants de l'entreprise qui souhaitent pouvoir lever l'option d'achat dès que possible (5 ans). Il rend également compte des différentes propositions d'emprunt pour le financement, un document a été joint à la note de synthèse. Il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole / BFT.

Le budget annexe « Atelier Relais » est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité, le conseil communautaire choisit de retenir l'offre de financement de 1 100 000€ du Crédit Agricole / BFT, comme suit :



- Montant minimal de 850.000 € et maximal de 1.100.000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée et de la Banque de Financement et de Trésorerie, filiale du Groupe Crédit Agricole, qui en sera la gestionnaire.

La durée totale du prêt ne pourra excéder 16 ans (15 ans + phase mobilisation) période de mobilisation incluse.

Le remboursement trimestriel du prêt s'effectuera par amortissement adapté du capital.

Pendant la phase de mobilisation du prêt, les intérêts sont payés mensuellement au plus tard le 15 du mois d'émission de la facture et calculés sur la base de la moyenne arithmétique des TEMPE des jours d'utilisation des fonds auquel s'ajoute une marge de 0,50 %.

Puis, les intérêts seront payés conjointement avec l'amortissement de capital :

- A TAUX FIXE (Taux d'Echange d'Intérêt majoré de la marge de 0,65 %).

Une commission de crédit de 1.000 €, payable en une seule fois, sera déduite du premier montant mis disposition.

2 – 3 Vote des taux TEOM

Jean CASTEX rappelle que par délibération du 22 décembre 2008, la communauté avait instauré la TEOM ainsi qu'un zonage.

Il propose au conseil de voter les taux de taxe après avis des SIVM anciennement concernés et qui collectent toujours les ordures ménagères à ce jour :

ZONE 1 : Territoires des communes de Campôme, Clara-Villerach, Codalet, Eus, Los Masos, Prades, Taurinya, Mosset. : 12,90 %

ZONE 2 : Territoires des communes de Canaveilles, Escaro, Fontpedrouse, Jujols, Mantet, Nyer, Olette, Oreilla, Py, Sahorre, Serdinya, Souanyas, Thuès entre valls, Villefranche de Conflent : 12,80 %

ZONE 3 : Territoire de la commune de Fillols : 10,36 %

ZONE 4 : Territoire de la commune de Nohèdes : 16,02 %

ZONE 5 : Territoires des communes de Conat Betllans et d'Urbanya : 11,40 %

ZONE 6 : Territoires des communes de Ria-Sirach, de Catllar et de Molitg les Bains : 9,00 %

ZONE 7 : Territoire de la commune de Fuilla : 14,00 %

Les taxes de TEOM 2009 sont votées à l'unanimité comme présentées par le président.



2 – 4 Vote du taux de la Taxe Professionnelle

Jean CASTEX rappelle que le conseil a décidé d’instaurer la taxe professionnelle unique sur le territoire communautaire et que le taux sera lissé sur 10 ans.

En fonction de ce lissage, il convient de voter le taux de la taxe professionnelle à 18.11% pour l’exercice 2009. La base notifiée pour 2009 est de 10 305 000€ et le produit de 1 866 597€ avec un taux de lissage à 18.11%.

Le Conseil Communautaire , à l’unanimité, vote le taux de la Taxe Professionnelle Unique à 18,11% pour l’année 2009.

2 – 5 Tarifs 2009 de la redevance spéciale d’enlèvement des ordures ménagères

Jean CASTEX propose, après avis du bureau, de fixer le tarif 2009 de cette redevance comme suit :

tarif collecte/an par conteneur à la signature du contrat	120L	340L	660L
DECHETS NON RECYCLABLES conteneurs verts € TARIF 2009	2,81	4,87	8,21
DECHETS RECYCLABLES conteneurs jaunes (sous réserve de circuit sélectif) € TARIF 2009	1,40	2,43	4,10

La redevance spéciale d’enlèvement des ordures ménagères est votée à l’unanimité.

2 – 6 Vote des tarifs droits d’accès aux services de la déchetterie pour les communs non membres du SIVOM du Conflent

Jean CASTEX indique qu’il y a lieu de voter le tarif 2009 sur proposition du SIVM du Conflent. Il rappelle que l’année passée, le tarif était de 23.35€/habitant/an et propose de fixer ce tarif à 24.05€/habitant/an.

Huguette BROCH s’interroge sur le coût de la déchetterie. Elle indique que le coût moyen d’une déchetterie est de 17€/habitant/an et demande pourquoi la déchetterie de Prades est à 24€.

Jean-Marie MAYDAT répond que c’est le SIVM du Conflent qui a fixé ce tarif en fonction de ses coûts de reviens.

Jean MAURY propose de regarder de plus près. Le passage en communauté de communes doit pouvoir générer des économies et réduire les coûts même pour la déchetterie.

Jean CASTEX dit que l’un des intérêts de notre EPCI est la comparaison des coûts. Il demande à tous d’être vigilants car 17€ est une moyenne, or le SIVM du Conflent à la particularité d’être excentré par rapport aux infrastructures départementales qui génère des frais de transport.



Jusqu'à la fin de l'année 2009, une convention a été passée avec le SIVM pour la gestion des ordures ménagères. Si le conseil communautaire ne vote pas ce tarif, le SIVM aura un budget déséquilibré.

La commission ordures ménagères devra travailler sur ce sujet « déchetterie ».

Guy CASSOLY pense que nous devons nous pencher sur l'exploitation de la déchetterie qui fait augmenter le prix.

Le conseil communautaire à l'unanimité, fixe le tarif 2009 d'accès à la déchetterie du SIVM du Conflent pour les communes non membres du SIVOM à 24.05€/habitant/an.

2 – 7 Convention de remboursement des dépenses engagées par dépenses engagées par les communes membres

Jean CASTEX propose à l'assemblée d'établir une convention de remboursement des dépenses engagées par les communes membres pour assurer la continuité des services transférés. Cette convention prendrait fin le 30 septembre 2009.

2 – 8 Convention de prestation de service avec la CAF des PO

Josette PUJOL propose au conseil communautaire de signer une convention de prestation de service avec la CAF des PO. Au terme de cette convention, la CAF des PO verse aux gestionnaires d'accueil de loisirs une subvention basée sur le nombre d'enfants mineurs fréquentant nos structures d'un montant de 3.40€/journée/enfant.

Cette convention prendra en compte les structures accueillant des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires gérées directement par la Communauté de Communes du Conflent : la Crèche, les accueils de loisirs primaire et maternel du site de Prades, les PIJ du site de Prades, de Ria et d'Olette ; les temps périscolaires des écoles de PRADES, CATLLAR, MOSSET, LOS MASOS, et TAURINYA.

La signature de cette convention permettra le versement de la Prestation de Service (PSO) à la Communauté de Communes.

Il s'agit de la PSO qui était perçue par la Commune de Prades pour les accueils de loisirs, les PIJ et la crèche, par la commune d'Olette pour le PIJ d'Olette et par l'AJI pour le PIJ de Ria. S'y ajoutera la PSO correspondant à l'accueil à la cantine des enfants des écoles publiques primaires et maternelles de Prades et l'accueil en temps périscolaire (matin, midi et soir) des enfants des écoles publiques de Catllar, Mosset, Los Masos et Taurinya.

La signature de cette convention imposera que lors de tout ces temps, la réglementation de la DDJS concernant les accueils de loisirs soit respectée, le principal changement se fera au niveau des normes d'encadrement et de la qualification du personnel.

Olivier BETOIN demande si le temps cantine est considéré comme temps périscolaire.

Jean PAGES répond par l'affirmative. Il précise que la convention avec la CAF permettra d'avoir une subvention CAF pour l'ensemble des accueils des communes. Le temps pris en compte est de 1 heure sur les 2 heures du temps cantine.



A l'unanimité le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de prestation de services avec la CAF des PO.

2 – 9 Attribution de subvention à l'Ecole de Musique du Conflent

Fabienne BARDON fait part à l'assemblée que plusieurs communes étaient adhérentes à l'Ecole de Musique du Conflent et propose au conseil d'attribuer une subvention de 27 600€ pour l'année 2009 correspondant à une « cotisation » de 2€/habitant/an. Elle précise qu'une convention sera établie avec l'Ecole de Musique du Conflent pour l'utilisation de cette subvention.

Bernard LOUPIEN indique qu'un article paru récemment dans l'Indépendant rend compte que l'Ecole de Musique du Vallespir coûte 96 000€ à la communauté de commune du Vallespir. En Conflent, l'école coûtera 27 600€ à la collectivité : l'école interviendra dans les écoles et les villages.

Jean-Marc MAJEAU demande quelles sont les raisons qui expliquent l'écart de coût.

Bernard LOUPIEN dit que l'Ecole de Musique du Vallespir est gérée en régie et que les employés sont des agents territoriaux alors qu'en Conflent l'école est associative, les charges de personnel sont moins lourdes et l'école accueille 120 élèves.

Bernard LOUPIEN ne prendra pas part au vote de cette délibération.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire attribut une subvention d'un montant de 27 600€ à l'association Ecole de Musique de Conflent.

2 – 10 Demandes de subvention

Jean CASTEX demande l'autorisation du conseil communautaire afin de déposer des demandes de subvention auprès de tous les partenaires institutionnels (CAF, région, département, état,...) pour les projets communautaires :

- entretien des pistes DFCI,
- équipement des centres de loisirs,
- informatisation des services,
- acquisition d'un terrain pour la crèche.

Claire SARDA-VERGES rappelle que le Conseil Général est susceptible d'octroyer des subventions de fonctionnement pour l'entretien des DFCI.

A l'unanimité le conseil communautaire autorise le Président à disposer des dossiers de demande de subventions.

III. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean CASTEX indique que ce point est en rapport avec le recrutement du Directeur Général des Services de la communauté de communes.



Une commission formée de Jean-Louis JALLAT, Bernard LOUPIEN, et Michel TAURIGNA a été chargée de sélectionner les candidats et de transmettre la candidature au Président.

Le Président a reçu les 4 candidats. A l'issue de ces entretiens et du désistement d'un des candidats, il a choisi de nommer Stéphane PENDARIES qui assure actuellement le secrétariat de la communauté de communes et propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs en conséquence afin de créer le grade de Rédacteur Chef.

A l'unanimité le conseil communautaire modifie le tableau des effectifs comme demandé par le Président.

IV. ECLAIRAGE PUBLIC

Jean-Marie MAYDAT rend compte des travaux de la commission.

Il a été recensé 4 200 points lumineux et 130 coffrets d'éclairage. Les modes d'intervention sont différents selon les communes : régies communales, contrats d'entretien, intervention à la demande.

La commission propose de prendre en charge l'entretien de l'éclairage public comme suit :

- le remplacement des lampes, ballast, amorceurs ou condensateurs, fusibles, douilles starters,
- les éclairages sportifs de haut niveau d'éclairage ne seront pas pris en charge,
- les réseaux restent à la charge des communes ainsi que les consommations électriques et autres charges ne rentrant pas dans le cadre de la compétence,
- les communes devraient faire une étude de diagnostic concernant l'ensemble des installations. L'ADEME et le Sydel financent un diagnostic.

La commission proposera plus tard un mode de gestion pour l'ensemble du territoire.

Jean CASTEX demande si la commission a statué sur ces propositions.

Réponse positive de Jean-Marie MAYDAT.

André EGEA indique qu'il n'a pas été convoqué.

Guy CASSOLY répond que la commission s'est appuyée sur les pratiques du SIVOM de la Soulane qui entretient bien l'éclairage public. Il est désolé du 'loupé' concernant les convocations.

Jean CASTEX demande que le compte rendu de cette commission soit rapidement envoyé aux délégués.

A l'unanimité le conseil adopte la définition de la compétence « entretien de l'éclairage public ».

V. Vote d'un vœu relatif aux services rendus par EDF

Jean CASTEX propose à l'assemblée d'exprimer un vœu concernant les services rendus par EDF.



CONSIDERANT que le territoire du Conflent a été gravement pénalisé par la fermeture, décidée en 2004, du site d'exploitation EDF (ex-district) de Prades, qu'en particulier, il apparaît qu'à l'issue de ces restructurations, les Pyrénées Orientales ne disposent plus que de deux sites d'exploitation EDRF LARO (Odeillo et Perpignan) contre, par exemple, 5 dans l'Aude, 5 dans le Gard et 7 dans l'Hérault ; que ce traitement inéquitable n'est conforme ni à un aménagement équilibré du territoire, ni aux exigences de continuité du service de distribution d'électricité ;

CONSIDERANT que les élus du territoire ont été alertés d'un projet visant à externaliser les astreintes opérationnelles pour les opérations destinées aux clients et surtout à assurer depuis le site de Perpignan tous les travaux d'urgence et de réparation sur les lignes et les infrastructures ;

CONSIDERANT qu'un tel projet, s'il était réalisé, porterait gravement atteinte à la continuité du service public et à la nécessaire réactivité des agents d'ERDF vis-à-vis tant des usagers que des collectivités ;

CONSIDERANT que ces exigences se trouvent renforcées à la fois compte tenu de la géographie du territoire conflentois, caractérisé par des villages et des populations situés en zone rurale et parfois éloignées des axes principaux de communication, et par la survenance d'événements climatiques (neige, tempête,...) qui nécessitent des interventions rapides conduites par des professionnels qualifiés ;

DEMANDE

Au représentant de l'Etat dans le département et aux responsables d'ERDF :

- le maintien et le renforcement d'une astreinte opérationnelle organisée à partir de Prades, permettant des dépannages sur les infrastructures comme auprès des particuliers 24h/24 et mise en œuvre par des personnels qualifiés de cette entreprise,
- la convocation sans délai de la Commission de modernisation des services publics.

Jean CASTEX souligne que les services EDF ont été plus concentrés chez nous que par ailleurs. Dans l'Aude et le Gard, qui sont des départements comparables au notre, 5 unités d'intervention ont été conservées.

Jean-Marc MAJEAU demande à qui il faut s'adresser pour changer cette situation ?

Gérard RABAT rappelle que certains élus étaient montés au créneau lors d'une réunion houleuse de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics qui avait abordé le sujet.

Il représentait le Président de l'association de maires à cette commission.

Gérard RABAT avait alors pointé du doigt le fonctionnement même de la commission qui se réunit épisodiquement et à la discrétion du Préfet. Concernant la restructuration d'EDF, les élus avaient pointé du doigt la politique du fait accompli puisque la commission n'avait pas participé à la restructuration.

Le Préfet et les responsables d'EDF avaient alors insisté sur la soi-disant amélioration du service auprès des populations du fait de cette restructuration. C'était avant la neige de cet hiver. Contre cet argument, Gérard RABAT avait dit en commission que les élus devaient faire



remonter tous les cas de détérioration du service au préfet et à ERDF mais aussi aux membres de la commission.

Il en va de même pour présente motion.

Jean MAURY indique à l'assemblée que les agents EDF sont en grève. Il y avait plusieurs agences, certaines ont disparu. En 2004 les élus n'ont pas été assez vigilants et n'ont pas assez réagi. L'Aude est un département moins peuplé mais la mobilisation a permis de conserver 5 sites.

On doit aider ce service. Lors du déneigement, les personnels ne connaissaient pas le terrain et cela a généré des problèmes et des retards. La motion de la communauté de communes est importante.

Serge DELION questionne : y a-t-il que notre motion ?

André ARGILES rappelle qu'en 2004 les maires avaient déjà été saisis et qu'ils avaient délibéré. Plus largement, nous avons des problèmes avec tous les services publics : notamment avec la Poste et la Perception.

Jean CASTEX rappelle que la communauté de communes avait décidé d'entendre les différents responsables des services publics dans le cadre du bureau ou de la commission « Services aux Populations ».

Claire SARDA-VERGES appelle à la vigilance sur l'ensemble des services publics.

A l'unanimité le conseil communautaire adopte la motion présentée par son Président.

VI. DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation au conseil communautaire.

Décision 37-09 Mission Maîtrise d'œuvre relative à la conception et aux travaux d'un atelier relais avec ses abords, accès et parking au parc d'activités pradéen – changement de maître d'ouvrage

Décision 38-09 Mission SPS - Travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureau sis à la zone d'activité pradéenne Alfred Sauvy – changement de maître d'ouvrage

Décision 39-09 Mission Contrôle Technique (L – LE – SEI élec) - Travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureau sis à la zone d'activité pradéenne Alfred Sauvy - changement du maître d'ouvrage.

Décision 40-09 Mission Etude de sols - Travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureau sis à la zone d'activité pradéenne Alfred Sauvy - changement du maître d'ouvrage

Changement de maître d'ouvrage dans les différents contrats de mission de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique, la Communauté de Communes du Conflent se substituant à la mairie de Prades dans les droits et obligations de la commune dans cette affaire.



Décision 45-09 Marché procédure adaptée - Attribution lots n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, 13 et 14

Travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureaux avec ses accès et ses abords ainsi que du parking à la ZAE Parc d'Activités Pradéen

De confier les travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureaux avec ses accès et ses abords ainsi que du parking à la zone d'activité, objet des lots n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 11, 12 et 13 de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises ci-après :

Lot n°1 : Gros Oeuvre

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl SALEILLES Construction et Sarl SILVA Elisée	191.786,51	229.376,67

Lot n°2 : Charpente

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl COMERO	133.033,00	159.107,47

Lot n°4 : Etanchéité

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
See LE CORRE	29.957,91	35.829,66

Lot n°5 : Menuiserie Aluminium

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl Alu Perpignan	51.569,00	61.676,52

Lot n°6 : Menuiserie Bois

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl LOPEZ Isidore et fils	16.798,80	20.091,36

Lot n°7 : Serrurerie

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl NASSALI Ahmed	42.932,00	51.346,67

Lot n°8 : Cloisons – Doublage – Faux plafonds

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl LA2P	58.243,02	69.658,65

Lot n°11 : Peinture

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Entreprise MARTINEZ Peinture	13.360,90	15.979,64

Lot n°12 : Revêtement de sol

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
-------------------	-------------------	--------------------



Sarl LOPEZ Raymond	40.864,17	48.873,55
--------------------	-----------	-----------

Lot n°13 : Ascenseur

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CFA Division de NSA	27.690,00	33.117,24

Lot n°14 : V.R.D – espaces verts

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Colas Midi Méditerranée	85.133,33	101.819,46

Après consultation le montant total des offres retenues pour ces lots s'élève à 691.368,64 € HT soit 826.876,89 € TTC

Décision 48-09 Marché procédure adaptée - Attribution lots n°3, 9 et 10 - Travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureaux avec ses accès et ses abords ainsi que du parking à la ZAE Parc d'Activités Pradéen

De confier les travaux d'aménagement d'un atelier, bâtiment de production et de bureaux avec ses accès et ses abords ainsi que du parking à la zone d'activité, objet des lots n°3, 9, et 10 de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises ci-après :

Lot n°3 : Bardage

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl COMERO	176.055,84	210.562,78

Lot n°9 : Plomberie VMC Climatisation

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl HULLO Froid	79.237,43	94.767,97

Lot n°10 : Electricité

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Sarl RESPAUT	82.394,00	98.543,22

Après consultation le montant total des offres retenues pour ces lots s'élève à 337.687,27 € HT soit 403.873,97 € TTC.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1/ Jean-Louis JALLAT rend compte de l'avancement des recherches d'un siège pour la communauté de communes.



- **Le projet dans les anciens bâtiments EDF à Prades va être chiffré par l'Office 66 qui va déjà porter la rénovation d'une partie du bâtiment pour installer la gendarmerie.**
- **L'ancien restaurant « Le Festival » est en vente. Le bâtiment s'y prête. Nous ferons faire une estimation par les domaines.**
- **Le bâtiment EDF nécessite des travaux, le restaurant le Festival est disponible immédiatement.**
- **Un bâtiment sur Ria a été visité mais il n'est pas utilisable.**

2/ Marie-Françoise RAYNAUD demande à qui nous devons nous adresser pour la fourrière animale.

Serge JUANCHICH indique que les contrats existants perdurent et la communauté de commune va lancer une procédure pour le reste du territoire. Le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Guy CASSOLY remercie les participants pour cette séance de travail.

La séance est levée à 23h00.

